

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

émission: 28/12/2022 selon 1907/2006/CE

page 1/9

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du produit:

TEXTIPRO

Forme du produit: mélange

Code du produit: 02/21/124

Type de produit: détergent.

UFI: TUJ3-008D-100X-5YJD

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes:

Catégorie d'usage principal: utilisation professionnelle.

Utilisation de la substance/du mélange: lessive pour le linge.

1.2.2 Utilisations déconseillées:

Pas d'informations complémentaires disponibles.

1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Raison Sociale: SAS AMPLITUDE SERVICES

Adresse: ZI EUROPORT
57500 SAINT AVOLD

Téléphone: 03 87 00 42 20

Fax: 03 87 00 42 21

FDS: as.fiches@sfr.fr

1.4 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE: 01 45 42 59 59 (Centre antipoison ORFILA)

2- IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations:

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1, H 318

Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16.

Effets néfastes physico-chimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement:

Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations:

Pictogrammes de danger:



GHS05

Mention d'avertissement: DANGER

Contient:

ALCOOLS EN C12-C14, ETHOXYLÉS, SULFATES, SELS DE SODIUM
ALCOOL ÉTHOXYLÉ, C12-18

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers:

H 318: Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence:

P 280: Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.

P 305+P 351+ P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P 310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.



2- IDENTIFICATION DES DANGERS (suite)

2.3 AUTRES DANGERS

Ne contient pas de substances PBT/vPvB $\geq 0,1\%$ évaluées conformément à l'annexe XIII du Règlement REACH.

Composant:

ALCOOL ÉTHOXYLÉ, C12-18 (68213-23-0):

Cette substance/ce mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII.

Cette substance/ce mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII.

ALCOOLS EN C12-C14, ÉTHOXYLÉS, SULFATES, SELS DE SODIUM (68891-38-3):

Cette substance/ce mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII.

Cette substance/ce mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII.

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué 2017/2100/UE de la Commission ou le Règlement 2018/605/UE de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1%.

3- COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 SUBSTANCES

Non applicable.

3.2 MÉLANGES

Composition:

ALCOOL ÉTHOXYLÉ, C12-18:

CAS: 68213-23-0 CE: 500-201-8 REACH: exempté (polymère)

Eye Dam. 1, H 318 Acute Tox. 4 (oral), H 302 Aquatic Chronic 3, H 412 5%<C<10%

ALCOOLS EN C12-C14, ÉTHOXYLÉS, SULFATES, SELS DE SODIUM:

CAS: 68891-38-3 CE: 500-234-8 REACH: 01-2119488639-16

Skin Irrit. 2, H 315 Eye Dam. 1, H 318 Aquatic Chronic 3, H 412 1≤C<3%

SAVON DE COCO, SELS DE SODIUM:

CAS: 61789-31-9 REACH: 0exemption, annexe V, formation in situ

Skin Irrit.2, H 315 Eye Irrit. 2, H 319 1<C<3%

Limites de concentration spécifiques:

ALCOOLS EN C12-C14, ÉTHOXYLÉS, SULFATES, SELS DE SODIUM:

CAS: 68891-38-3 REACH: 01-2119488639-16

5≤C<10 Eye Irrit. 2, H 319

10≤C<100 Eye Dam. 1, H 318

Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16.

4- PREMIERS SECOURS

4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

Conseils généraux:

En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

Les symptômes sont décrits dans la rubrique 11.

Inhalation:

S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Contact avec la peau:

Laver la peau avec beaucoup d'eau et de savon.

Enlever les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.



4- PREMIERS SECOURS (suite)

ingestion:

Se rincer la bouche à l'eau, ne pas provoquer de vomissements, appeler un médecin.

4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

Effets aigus d'inhalation: aucune donnée n'est disponible.

Effets aigus de peau: aucune donnée n'est disponible.

Effets aigus des yeux: provoque des lésions oculaires graves.

Effets aigus de voie orale: aucune donnée n'est disponible.

4.3 INDICATIONS DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Traitement symptomatique.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 MOYENS D'EXTINCTION

Moyens d'extinction appropriés:

Mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés:

Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie: dégagement possible d'oxydes de carbone (CO, CO₂) (monoxyde et dioxyde de carbone), oxydes d'azote (NO, NO₂, etc.)

5.3 CONSEILS AUX POMPIERS

Instructions de lutte contre l'incendie:

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie ne contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant.

6- MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Équipement de protection: voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

Procédures d'urgence: intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées.

Ventiler la zone de déversement.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Éloigner le personnel superflu.

6.1.2 Pour les secouristes:

Équipement de protection: ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

Procédures d'urgence: obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.

6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3 MÉTHODES DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Pour la rétention: absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre.

Procédés de nettoyage: nettoyer rapidement avec une pelle ou en aspirant. Laver abondamment à l'eau les résidus.

Autres informations: éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13 ou à la rubrique 8.

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRÉCAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

un bassin oculaire d'urgence doit être disponible à proximité. Assurer une bonne ventilation du poste de travail.



7- MANIPULATION ET STOCKAGE (suite)

Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

Ne pas manger, ne pas boire ou fumer en manipulant ce produit.

Se laver les mains après toute manipulation.

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2 CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

Conditions de stockage: conserver dans l'emballage d'origine, à température ambiante et protéger du rayonnement solaire.

Température de stockage: 5-40°C

Lieu de stockage: stocker dans un endroit bien ventilé.

7.3 UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8- CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

8.1.1 Valeurs limites d'exposition professionnelle et biologiques:

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.2 Procédures de suivi recommandées:

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.3 Contaminants atmosphériques formés:

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.4 DNEL et PNEC

ALCOOLS EN C12-C14, ETHOXYLÉS, SULFATES, SELS DE SODIUM (CAS: 68891-38-3):

DNEL:

Utilisation finale: travailleurs:

-voie d'exposition: contact avec la peau

-effets potentiels sur la santé: effets systémiques à long terme

-DNEL: 2750 mg de poids corporel/jour

-voie d'exposition: inhalation

-effets potentiels sur la santé: effets systémiques à long terme

-DNEL: 175 mg de substance/m³

Utilisation finale: consommateurs:

-voie d'exposition: ingestion

-effets potentiels sur la santé: effets systémiques à long terme

-DNEL: 15 mg/kg de poids corporel/jour

-voie d'exposition: contact avec la peau

-effets potentiels sur la santé: effets systémiques à long terme

-DNEL: 1650 mg/kg de poids corporel/jour

-voie d'exposition: inhalation

-effets potentiels sur la santé: effets systémiques à long terme

-DNEL: 52 mg de substance/m³

PNEC:

Eau douce: PNEC= 0,24 mg/L

Eau de mer: PNEC=0,024 mg/L

Sédiment d'eau douce: PNEC=0,9168 mg/kg poids sec

Sédiment marin: PNEC=0,09168 mg/kg poids sec

Sol: PNEC=0,946 mg/kg poids sec

8.1.5 Bande de contrôle:

Pas d'informations complémentaires disponibles.



8- CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

8.2.1 Contrôles techniques appropriés:

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2.2 Équipements de protection individuelle

8.2.2.1 -Protection des yeux / du visage

Protection oculaire: lunettes de sécurité EN 166

8.2.2.2 -Protection de la peau:

Équipement spécial de sécurité: pas de vêtement de travail spécialement recommandé.

Protection des mains: gants en PVC, résistant chimiquement (selon la norme EN 374 ou équivalent). Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants. Gants en caoutchouc nitrile.

8.2.2.3 -Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement des voies respiratoires n'est normalement nécessaire.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141).

Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives.

8.2.2.4 -Protection contre les risques thermiques:

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2.3 Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Contrôle de l'exposition de l'environnement: éviter le rejet dans l'environnement.

9- PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

État physique	: liquide
Couleur	: blanc
Odeur	: parfumée
Point/intervalle de fusion	: pas disponible
Point/intervalle de congélation	: pas disponible
Point/intervalle de ramollissement	: pas disponible
Point/intervalle d'ébullition	: pas disponible
Inflammabilité	: non applicable (liquide aqueux)
Propriétés explosives	: composants non liés à l'explosivité
Limites d'explosivité	: pas disponible
Point d'éclair	: pas disponible
Température d'auto-inflammation	: pas disponible
Température de décomposition	: pas disponible
pH	: 9 - 10,5 (100%)
Viscosité cinématique	: pas disponible
Hydrosolubilité	: 100%
Coefficient de partage n-octanol/eau	: pas disponible
Log Poe	: non applicable pour les préparations
Pression de la vapeur	: sans COV
Pression de vapeur (50°C)	: pas disponible
Densité	: 1,04
Densité relative	: 1,02 - 1,06
Densité relative de vapeur à 20°C	: sans COV
Caractéristiques d'une particule	: non applicable

9.2 AUTRES INFORMATIONS

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles.



10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE

Stable dans les conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5 MATIÈRES INCOMPATIBLES

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que:

- la fumée,
- du monoxyde et dioxyde de carbone,
- oxydes d'azote (NOx).

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë orale: non classé.

Toxicité aiguë cutanée: non classé.

Toxicité aiguë par inhalation: non classé.

ALCOOLS EN C12-C14, ETHOXYLÉS, SULFATES, SELS DE SODIUM (CAS: 68891-38-3):

- par voie orale: DL50(rat) > 4100 mg/kg (OCDE 401)
- par voie cutanée: DL50(rat) > 2000 mg/kg (OCDE 402)
- ETA CLP (voie orale):: 4100 mg/kg
- ETA CLP (voie cutanée):: 2000 mg/kg

ALCOOL ÉTHOXYLÉ, C12-18 (68213-23-0):

- par voie orale: DL50(rat)=300-2000 mg/kg
- ETA CLP (voie orale):: 500 mg/kg de PC

Corrosion/irritation cutanée:

Non classé. pH: 9 - 10,5

Lésions graves/irritation oculaires:

Provoque de graves lésions des yeux. pH: 9 - 10,5

Indications complémentaires: CAS 68891-38-3: limites de concentration spécifiques indiquées par le fournisseur.

Sensibilisation respiratoire/cutanée:

non classé.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):

- Mutagénicité sur les cellules germinales: non classé.
- Cancérogénicité: non classé.
- Toxicité pour la reproduction: non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:

non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

non classé.

Danger par aspiration:

non classé.

11.2 INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS

Pas d'informations complémentaires disponibles.



12- INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 TOXICITÉ

Ecologie général: non classifié selon 1272/2008/CE

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë): non classé.

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique): non classé.

ALCOOLS EN C12-C14, ETHOXYLÉS, SULFATES, SELS DE SODIUM (CAS: 68891-38-3):

CL50 poisson (1): 7,1 mg/L OCDE 203

CE50 crustacés (1): 7,2 mg/L

CE50(72h) algues (1): 27,7 mg/L

CE50(96h) algues (1): 7,5 mg/L

NOEC chronique crustacé: 0,27 mg/L

NOEC chronique algues: 0,95 mg/L

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

TEXTIPRO:

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement n° 648/2004/CE relatifs aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

ALCOOLS EN C12-C14, ETHOXYLÉS, SULFATES, SELS DE SODIUM (CAS: 68891-38-3):

Persistance et dégradabilité: facilement biodégradable.

ALCOOL ÉTHOXYLÉ (68213-23-0):

Persistance et dégradabilité: biodégradable.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

TEXTIPRO:

Log Poe: non applicable pour les préparations.

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5 RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET vPvB

ALCOOLS EN C12-C14, ETHOXYLÉS, SULFATES, SELS DE SODIUM (CAS: 68891-38-3):

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII.

ALCOOL ÉTHOXYLÉ (68213-23-0):

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII.

12.6 PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTÈME ENDOCRINIEN

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.7 AUTRES EFFETS NÉFASTES

Pas d'informations complémentaires disponibles.

13- CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Méthodes de traitement des déchets: éliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage:

une entreprise autorisée de traitement des déchets ou dans un centre autorisé de collecte des déchets dangereux excepté pour les récipients vides nettoyés qui peuvent être éliminés comme des déchets banals. Se reporter au fabricant/fournisseur pour des informations concernant la récupération/ le recyclage.

Déchets/produits non utilisés:

collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

Code catalogue européen des déchets:

20 0 29* - détergents contenant des substances dangereuses.

Code HP:

HP4 - "Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires": déchet pouvant causer une irritation cutanée ou des lésions oculaires en cas d'application.



14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux exigences de ADR/ RID/ IMDG/ IATA/ ADN.

14.1 NUMÉRO ONU OU NUMÉRO D'IDENTIFICATION

Non réglementé.

14.2 DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT ONU

Non réglementé.

14.3 CLASSES DE DANGER POUR LE TRANSPORT

Non réglementé.

14.4 GROUPE D'EMBALLAGE

Non réglementé.

14.5 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Non réglementé.

14.6 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES A PRENDRE PAR L'UTILISATEUR

Non réglementé.

14.7 TRANSPORT MARITIME EN VRAC CONFORMÉMENT AUX INSTRUMENTS DE L'OMI

Non applicable.

15- INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 RÈGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT

15.1.1 Règlementations UE

Recommandations du CESIO:

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement n° 648/2004/CE relatifs aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII.

Ne contient aucune substance de la liste candidate de REACH.

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH.

Ne contient aucune substance soumise au règlement 649/2012/UE.

Ne contient aucune substance soumise au règlement 2019/1021/UE.

Ne contient aucune substance soumise au règlement 1005/2009/CE

Règlement relatif aux détergents 648/2004/CE

Fragrances allergisantes > 0,01%

CITRONELLOL

BUTYLPHÉNYL MÉTHYLPROPIONAL

LINALOOL

GÉRANIOL

Règlement relatif aux détergents 648/2004/CE - Étiquetage du contenu

Agents de surface non ioniques: 5-15%

Agents de surface anioniques, savon, polycarboxylates: <5%

BENZISOTHIAZOLINONE

TOCOPHEROL

Parfums:

CITRONELLOL, BUTYLPHÉNYL MÉTHYLPROPIONAL, LINALOOL, GÉRANIOL

Ne contient aucune substance soumise au règlement 2019/1148/UE

Ne contient aucune substance soumise au règlement 273/2004/CE

15.1.2 Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles.

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

Pas d'informations complémentaires disponibles.



16- AUTRES INFORMATIONS

Autres informations:

Il est recommandé de transmettre les informations de cette FDS, éventuellement dans une forme appropriée aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance, exactes et dignes de confiance. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et ne peut pas être valable en combinaison avec d'autres produits.

Texte intégral des phrases H et EUH

H 302: Nocif en cas d'ingestion.

H 315: Provoque une irritation cutanée.

H 318: Provoque des lésions oculaires graves.

H 319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H 412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Important

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

fiche établie selon 1907/2006/CE (REACH)

Date d'émission de la fiche: 28/12/2022, revue le 19.06.2024